

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : BOULENT Anne, CHATELIN Sandrine, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, GUIROUAOU Meriem, LAVAURE Adeline, MACAREZ Anne-Sophie, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, VERHOEVEN Heidi, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, KUNZLI Olivier, LELONG Julien, RATAJCZAK Christophe, REMY Benoît, SARAÏS Jacky, VELU Philippe

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUIROUAOU Meriem

202604 – DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (communes de moins de 100 000 habitants).

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2123-24 et L.2511-34 et L.2511-35 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au maire,

Vu l'article L.2123-24-1-III du Code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers municipaux délégués,

Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22/03/2026 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à :

VELU Philippe, adjoint
DESMYTER Gaëlle, adjointe
HOCQ Daniel, adjoint
MOREAU Valérie, adjointe
GAZET Christian, adjoint
NOULETTE Jessica, adjointe

Vu les arrêtés municipaux en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonctions :

aux quatorze conseillers municipaux :

- ACCETONE Grégory
- DESMOUCELLE Didier
- CHATELIN Sandrine
- BOULENT Anne
- GUIROUAOU Meriem
- MACAREZ Anne-Sophie
- RATAJCZAK Christophe
- LAVAURE Adeline
- REMY Benoît
- KUNZLI Olivier
- DELBECQ Sylvie
- LELONG Julien
- VERHOEVEN Heidi
- SARAÏS Jacky

Considérant que la commune compte 3528 habitants,

Considérant que pour une commune de 3528 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 58.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour une commune de 3528 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (*et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction*) est fixé à 23.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et (*le cas échéant*) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximal fixés par la loi.

DECIDE

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Les 6 adjoints : 23.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, **soit 958.57 € brut** ;
- L'indemnité des 6 adjoints est ponctionnée à hauteur de 20.6%, laissant un montant mensuel **brut réel de 761.10 €**.

La part ponctionnée s'élève à 1 184,82 € au total. Ce montant est reversé à parts égales aux 14 conseillers délégués qui perçoivent **84.63 € brut/mois**, soit 2,0589 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

(Voir tableau annexé à la présente délibération)

ARTICLE 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Frédéric DELANNOY



Annexe à la délibération
Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonction	Noms, prénoms	Taux appliqué	Montant mensuel brut	Taux de reversement	Montant mensuel brut versé après reversement d'indemnité aux conseillers délégués
Adjoint	VELU Philippe	23.32%	958,57 €	20.6 %	761,10 €
Adjoint	DESMYTER Gaëlle	23.32%	958,57 €	20.6 %	761,10 €
Adjoint	HOCQ Daniel	23.32%	958,57 €	20.6 %	761,10 €
Adjoint	MOREAU Valérie	23.32%	958,57 €	20.6 %	761,10 €
Adjoint	GAZET Christian	23.32%	958,57 €	20.6 %	761,10 €
Adjoint	NOULETTE Jessica	23.32%	958,57 €	20.6 %	761,10 €

L'indemnité des 6 adjoints est ponctionnée à hauteur de 20,6%%, soit 1 184,82 €.

Ce montant est reversé à parts égales aux 14 conseillers délégués :

Fonction	Noms, prénoms	Taux appliqué sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut
Conseiller délégué	ACCETTONE Grégory	2,0589 %	84,63 €
Conseiller délégué	DESMOUCCELL E Didier	2,0589 %	84,63 €
Conseillère déléguée	CHATELIN Sandrine	2,0589 %	84,33 €
Conseillère déléguée	BOULENT Anne	2,0589 %	84,63 €
Conseillère déléguée	GUIROUAOU Meriem	2,0589 %	84,63 €
Conseillère déléguée	MACAREZ Anne-Sophie	2,0589 %	84,63 €
Conseiller délégué	RATAJCZAK Christophe	2,0589 %	84,63 €
Conseillère déléguée	LAVAURE Adeline	2,0589 %	84,63 €
Conseiller délégué	REMY Benoit	2,0589 %	84,63 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 059-215903147-20260322-202604-DE

Conseiller délégué	KUNZLI Olivier	2,0589 %	84,63 €
Conseillère déléguée	DELBECQ Sylvie	2,0589 %	84,63 €
Conseiller délégué	LELONG Julien	2,0589 %	84,63 €
Conseillère déléguée	VERHOVEN Heidi	2,0589 %	84,63 €
Conseiller délégué	SARAI Jacky	2,0589 %	84,63 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 059-215903147-20260322-202604-DE